

## **FICHE 1ERS SECOURS ET URGENCES VITALES**

Dans ce document, vous trouverez une liste (non-exhaustive) d'informations destinées à vous aider à gérer une situation d'urgence ou de 1<sup>er</sup> secours dans les meilleures conditions possibles.

Plusieurs éléments doivent être mis en évidence dans votre salle ou gymnase, si ce n'est pas déjà le cas.

Vous devez être en mesure de fournir,

- Une trousse de secours comportant (liste à compléter au besoin)
  - Bombe de froid
  - Pansements de différentes tailles
  - Compresses
  - Bandes de gaze
  - Antiseptique (non alcoolisé)
  - Sérum physiologique
  - Ciseaux
  - Strap
  - Couverture de survie
- Un moyen de communication
  - Téléphone fixe
  - Téléphone portable
- Un DAE (Défibrillateur Automatisé Externe)

Connaître et informer de la localisation de celui-ci à l'intérieur ou l'extérieur du gymnase

Il existe également des applications qui vous permettent d'identifier la localisation exacte des DAE autour de vous : "Staying Alive" et "SAUV Life" par exemple

Il doit y avoir, dans votre lieu de pratique, un tableau d'organisation des secours facilement identifiable avec :

- N° du SAMU le 15 : pour malaise, détresse vitale, urgence médicale grave
  - N° des Pompiers le 18 : incendie, accident (chute, blessure), intervention en cas d'urgence
  - N° de la Police/Gendarmerie le 17 : ordre public, sécurité des personnes et des biens
  - N° d'urgence européen le 112 : permet de joindre tous les services d'urgences depuis n'importe où en Europe
- 
- L'adresse exacte du lieu
  - Les contacts :
    - Du président(e) ou responsable de la section
    - Des secouristes du club

Votre club dispose, de par son affiliation du club à la FFTT, d'une assurance qui couvre Responsabilité Civile, Recours et défense pénale, Responsabilité administrative, Accidents corporels pour l'association, ses éducateurs et ses pratiquants. Il convient d'afficher l'attestation d'assurance correspondante récupérable sur l'espace SPID mon club (dans Administratif) et les garanties de la police qui sont accessibles sur le site FFTT (dans Jouer/Assurance Boîte à outils)

Nous vous conseillons également de recenser tous vos adhérents formés au secourisme (PSC1, PSE1/PSE2, médecin, infirmier(e)s, ...). Par ailleurs, le CDTTE devrait prochainement proposer des formations aux premiers secours pour les entraîneurs et les clubs.